

MAIRIE DE VIGOULET AUZIL
Place André Marty
31320 VIGOULET AUZIL
☎ 05.61.75.60.19 - ☎ 05.62.19.11.87

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 décembre 2014

Le 9 décembre 2014 à 20 h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sur convocation régulière sous la présidence de M. Jacques SEGERIC, maire.

Etaient présents : Mmes C. BAYOT, K. BYSTRICKY, S. CLERC, SN. FEHR, S. MOUQUET, Ms F. BLACHEZ, G. BOMSTAIN, J-L. CHAMPEAUX, X. DE BOISSEZON, P. ESPAGNO, J-M. LASSUS, S. RICCI, J. SEGERIC

Absents excusés: Mmes M. COCHE et M. THEVENIN (procuration donnée à M. J. SEGERIC)

Secrétaire de séance: S. RICCI

ORDRE DU JOUR

1/10 — Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2014

2/10 — VOTE : Elaboration du PADD

3/10 — VOTE : Travaux d'électricité du centre culturel et de la mairie

4/10 — VOTE : Equipement du centre culturel

5/10 — VOTE : Installation d'un distributeur de pain

6/10 — VOTE : Compléments des équipements radar

7/10 — VOTE : Facture du SDEHG sur l'effacement des réseaux sur l'avenue des Côteaux

8/10 — VOTE : Affectation des résultats

9/10 — VOTE : Indemnités du comptable public

10/10 — VOTE : Décisions modificatives

11/10 — QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance et le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1/10 —Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2/10—VOTE : Elaboration du PADD

M. le Maire indique que, dans le cadre de la révision du PLU, une 1^{ère} version du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été élaborée et transmise aux conseillers. Il rappelle que ce document, qui est la clé de voûte du PLU, définit les orientations du projet d'aménagement de la commune. Ce document, avec les résultats des études menées par l'agence Dessein de Ville et le laboratoire In Vivo, atteste de l'avancement du travail.

Sur la base de ces éléments, M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une résolution pour constater l'avancement de la rédaction du PADD. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution.

3/10 — VOTE : Travaux d'électricité du centre culturel et de la mairie

Sur demande de M. Le Maire, M. JM. LASSUS explique l'objet de ces travaux. Pour la mairie, il s'agit d'ajout et de déplacement de prises électriques ainsi que l'ajout de prises réseau, pour permettre l'installation de 3 postes supplémentaires. Pour le centre culturel, il s'agit de la mise aux normes du tableau électrique du local de projection. M. LASSUS indique que 3 devis ont été demandés. Le devis le moins cher pour un montant de 3348 € TTC étant celui de la société « Bureautique Conseil », il propose de le retenir. Cette dépense sera passée en budget investissement.

Sur la base de ces éléments, M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une résolution pour approuver le choix du devis de la société « Bureautique Conseil » tel qu'exposé. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution.

4/10 — VOTE : Equipement du centre culturel

M. le Maire expose le sujet. Il s'agit d'équiper le centre culturel avec des sièges plus confortables que les sièges actuels. M. le Maire indique qu'après des recherches approfondies, il a trouvé des sièges répondant au besoin pour un montant unitaire de 219 € HT. Ces sièges, organisés par racks sur roulettes, peuvent ainsi se ranger facilement. M. le Maire propose d'en acheter 54 (18 racks de 3). Après cet exposé, M. le Maire fait circuler la parole. Mme SN. FEHR intervient pour rappeler le principe d'intangibilité du budget et la nécessité d'instruire un dossier d'investissement intégrant notamment 3 devis au vu du montant envisagé largement supérieur à 3000 € HT, M. JM. LASSUS pour indiquer qu'il y aura un coût lié à la mise aux normes sécurité du centre culturel suite au diagnostic APAVE, Mme S. CLERC pour affirmer que pour elle il n'y a pas d'urgence à prendre une décision, M. JL. CHAMPEAUX qui aurait souhaité que le sujet soit débattu au préalable en commission « vie associative ».

M. le Maire soumet alors au vote du Conseil Municipal une résolution pour approuver le principe d'achat de sièges pour le centre culturel tel qu'exposé, moyennant la prise en compte des aspects sécurité. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette cette résolution.

5/10 — VOTE : Installation d'un distributeur de pain

M. le Maire expose le sujet. Il s'agit d'accepter, à l'instar de la commune de Vieille-Toulouse, l'installation d'un distributeur automatique de pain et de viennoiseries qui offrirait un service de proximité. M. le Maire propose d'installer ce distributeur sous le auvent en haut de la crèche, cet emplacement semblant offrir le meilleur compromis. Le prestataire boulanger serait le même que celui de Vieille-Toulouse.

Après cet exposé, le débat s'engage. Suite à une interrogation sur le coût d'un tel équipement pour la commune, M. le Maire précise qu'il y a un coût lié à l'installation électrique et ensuite le coût de la consommation électrique. Un devis d'un montant de 800€ pour l'installation électrique est disponible, mais il doit être possible d'obtenir un autre devis inférieur à ce montant ou demander au prestataire boulanger de participer à ces frais d'installation. Mme S. CLERC demande des explications sur le sens du vote alors qu'il existe d'ores et déjà une convention avec le boulanger signée par M. le Maire, M. F. BLACHEZ exprime son inquiétude vis à vis de la consommation électrique et fait part de son opinion quant à l'aspect esthétique.

Sur la base de ces éléments, M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une résolution pour approuver l'installation d'un distributeur de pain et viennoiseries tel qu'exposé. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette résolution par 7 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

6/10 — VOTE : Compléments des équipements radar

A la demande de M. le Maire, M. JM. LASSUS expose le sujet. Les radars pédagogiques disponibles en mairie doivent être montés sur des pylônes alimentés en électricité, ce qui pose problème. M. LASSUS propose d'acquérir, auprès de la société qui a fourni les radars, des panneaux solaires qui permettraient ainsi de pouvoir installer les radars où on le souhaite en plus des économies d'énergie. Il explique que la différence de coût entre les 2 solutions (avec et sans panneau solaire) est de l'ordre de 500 €. Les radars pourront être installés une fois achevé le comptage de trafic en cours.

Sur la base de ces éléments, M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une résolution pour approuver l'achat de panneaux solaires pour les radars pédagogiques, tel qu'indiqué. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution.

7/10 — VOTE : Facture du SDEHG sur l'effacement des réseaux sur l'avenue des Côteaux

A la demande de M. le Maire, M. JM. LASSUS expose le sujet. Il s'agit d'une facture de 30 k€ datant de 2011 dont le SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne) réclame le paiement. Cette facture correspond à l'enfouissement des réseaux Avenue des Côteaux. Mme SN. FEHR demande qu'un contact soit pris avec le SDEHG pour vérifier la validité de cette facture, et si elle ne rentrerait pas dans la même logique de fonctionnement de provisions pour travaux que celle existant avec le Sicoval avant transfert de compétence au 1^{er} Janvier 2012..

Sur la base de ces éléments, M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une résolution pour surseoir au paiement de cette facture du SDEHG, tel qu'indiqué. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution.

8/10 — VOTE : Affectation des résultats

A la demande de M. le Maire, Mme SN. FEHR expose le sujet. Il y a eu une erreur sur l'affectation du résultat de compte sur le budget 2014. Il s'agit donc d'effectuer une écriture technique pour réparer l'erreur.

Sur la base de ces éléments, M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une résolution pour réparer l'erreur d'affectation de resultat, tel qu'indiqué. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution.

9/10 — VOTE : Indemnités du comptable public

M. le Maire expose le sujet. Il a reçu une lettre de l'agent comptable de notre commune, M. Lemoine, trésorier de Castanet-Tolosan, demandant, suite au changement d'équipe municipale, l'éventuelle attribution d'une indemnité de conseil dans les limites fixées par la loi. Il s'agit d'une indemnité légale pour prestations de conseils en matières budgétaires et financières, acquise pour la durée du mandat municipal. Son montant pour notre commune s'élève à environ 950 € annuellement. Avant de procéder au vote, M. le Maire insiste sur la qualité des relations avec M. l'agent comptable.

Sur la base de ces éléments, M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une résolution pour approuver l'attribution d'une indemnité annuelle à M. l'agent comptable pour le montant indiqué. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution.

10/10 — VOTE : Décisions modificatives

A la demande de M. le Maire, Mme SN. FEHR expose le sujet. Il s'agit d'écritures techniques pour de simples transferts entre lignes budgétaires. Mme FEHR précise qu'une présentation globale des comptes sera faite lors d'un prochain conseil municipal.

Sur la base de ces éléments, M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal une résolution pour approuver les décisions modificatives budgétaires, tel qu'indiqué. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution.

11/10 — QUESTIONS DIVERSES

M. le MAIRE informe qu'il faut finaliser l'achat par la mairie du chemin du nouveau cimetière et de l'allée du Parc. Il rappelle que cet achat a été signé par l'ancien maire le 27 mars 2014, quelques jours après les élections municipales. Il demande l'aval du Conseil Municipal pour finaliser l'achat. Cet aval lui est donné en séance.

M. S. RICCI indique que, suite à l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte le 1^{er} juillet, il convient de réfléchir à l'emplacement des 4 collecteurs de verre prévus pour notre commune.

Mme K. BYSTRICKY fait d'abord le point sur les principaux sujets abordés lors de la 1^{ère} réunion de la commission Transports : desserte du TAD, transport de bagages avec le TAD, circulation routière, chemins de randonnée et voies cyclables. Elle indique ensuite que le vide-grenier organisé par le comité des fêtes a été un succès avec une bonne fréquentation. Enfin, elle fait part d'une soirée repas organisée par le comité des fêtes le vendredi 30 janvier.

Mme SN. FEHR fait part de la fermeture de la cabane du Tennis pour cause d'insécurité. Elle va être condamnée. Le projet de nouvelle cabane a été pris en compte sur le budget 2014, mais il faut du temps pour le concrétiser. Il verra le jour en 2015.

M. JM. LASSUS fait le point sur divers problèmes d'entretien et projets de travaux :

- Concernant le diagnostic de la voirie communale, le Sicoval a présenté un état des lieux qui s'avère globalement satisfaisant. Cet état des lieux servira de base à l'élaboration du budget d'entretien triennal.

- L'écoulement du ruisseau du Réganel est mauvais et des odeurs désagréables sont perceptibles.

- 4 zones prioritaires de curage des fossés ont été identifiées avec une estimation budgétaire: impasse du Breil, bas du chemin d'Auzil, allée Ducuing et chemin de la rivière.

- Une réunion sur la sécurisation des routes départementales s'est tenue avec le CG31, le Sicoval et le SDEHG. Elle a été l'occasion de revoir l'aménagement des travaux prévus entre le chemin du Roucat et l'allée Ducuing.

M. X. de BOISSEZON fait le point sur la réunion de la commission d'urbanisme qui s'est tenue le 25 novembre et qui a été pour l'essentiel consacrée au Bimby. Une note de synthèse sur le Bimby a été transmise aux membres de la commission ainsi qu'à l'ensemble des conseillers. La prochaine réunion de la commission est prévue le 18 décembre. Elle sera consacrée aux autres sujets d'urbanisme.

M. F. BLACHEZ informe de la visite de la station d'épuration par filtres de roseaux de Grépiac qu'il a effectuée le 19 novembre avec d'autres conseillers et le Sicoval.

M. JL. CHAMPEAUX fait le point sur les sujets dont il a la charge :

- Actions de communication :

Le prochain Lien sortira début janvier. Les articles pour ce numéro sont attendus pour le 19 décembre. M. CHAMPEAUX souligne la bonne fréquentation du site Web. Il fait part de son souhait de développer les inscriptions à la newsletter qui permet d'être informé des actualités par mail. Il y a actuellement une soixantaine d'abonnés. Ce moyen de communication peut également s'avérer utile dans certaines situations comme l'annonce d'une coupure d'eau. M. CHAMPEAUX informe que la maintenance technique du site sera réalisée par la société GaphismoWeb qui a conçu le site et coûtera 600 €/an qui seront pris sur du budget fonctionnement.

- Commission « Vie associative » :

Une réunion de la commission a eu lieu le 29 octobre avec les présidents des associations. M. CHAMPEAUX souligne la qualité des relations avec les associations dont les besoins en termes d'investissement doivent parvenir d'ici le 15 janvier. Il souligne la création d'un groupe de travail pour dessiner un plan des chemins de la commune.

- Informatique mairie :

Le nouveau logiciel de comptabilité ainsi qu'un logiciel permettant le transfert dématérialisé des pièces comptables ont été installés. Ces logiciels faciliteront la numérisation et le classement des documents. M. CHAMPEAUX indique qu'il va s'occuper de la mise en place d'un contrat de maintenance informatique.

Mme C. BAYOT fait part de la dégustation de fromage avec les Aînés prévue le 16 décembre.

Date du prochain conseil municipal :

La date du prochain conseil est fixée au mercredi 25 février 2015 à 20h30.

Aucun Conseiller n'ayant d'autre question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22h40.

Jacques SEGERIC
Maire

Xavier DE BOISSEZON
1er adjoint

Sylvie-Nathalie FEHR
2^{ème} adjoint

Stéphane RICCI
3^{ème} adjoint

Jean-Louis CHAMPEAUX
4^{ème} adjoint

Gérard BOMSTAIN

Sylvie MOUQUET

~~Magali~~ THEVENIN

François BLACHEZ

Catherine BAYOT

Jean-Marc LASSUS

~~Marie~~ COCHE

Kerstin BYSTRICKY

Sylvie CLERC

Pierre ESPAGNO